



## FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2023

L'article 176.2.2 du Code municipal stipule que le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin. Je vous présente donc les grandes lignes du rapport financier 2023 ainsi que le rapport de nos vérificateurs externes pour le même exercice.

L'exercice 2023 s'est soldé par un surplus de 139 239 \$. Nous pouvons remarquer que le profil financier de la Municipalité de Saint-Alexis démontre un taux de global de taxation et d'endettement total net à long terme par 100 \$ de richesse foncière uniformisé moins élevés lorsqu'on fait la comparaison avec des municipalités de même taille (population), des municipalités de la MRC de Montcalm et même des municipalités de la région de Lanaudière et du Québec.

Le rapport d'audit externe recommande, notamment, les éléments suivants :

- Les contrôles en place devraient être appliqués sans exception.
- Des contrats de travail devraient être mis en place pour tous les employés et la liste des dépôts directs des salaires devrait être approuvée.
- Les écritures de journal devraient être approuvées par la direction générale.

Soyez assurés que le Conseil municipal et la direction générale travaillent à mettre en place des processus d'optimisation des ressources afin d'assurer une saine gestion des fonds publics qui nous sont alloués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'MR'.

Michel Ricard  
Maire